CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 AVRIL 2014

Date du conseil municipal : *le 10 avril 2014.*

Date de convocation du conseil municipal *: le 4 avril 2014.*

Lieu du conseil municipal : *Mairie de SAINT CLAR DE RIVIERE.*

Heure du conseil municipal : *la séance est ouverte à 20 h 30*

Listes des présents, absents et pouvoirs *:*

PRESENTS : *MM. Etienne GASQUET, Andrée CARDONA, Geneviève CASTEX, Virginie CAZAUX, Martine GIULIANI, Loïc MAHE, Frédéric MERLY, Jérôme PACHECO, Jean-Pierre PAVAN, Carine RIBEIRO-SAND, Jacques RIZZO, Annie SUD, Barbara TROUGNAC.*
ABSENTS *: Pierre ALFONSO, Jocelyn CIMBER.*
POUVOIRS *: Jocelyn CIMBER (pouvoir à Andrée CARDONA)*

Nomination de la secrétaire de séance *: Madame Virginie CAZAUX a été nommée secrétaire de séance.*

I. ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DES COTEAUX DU TOUCH (7/2014)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'élire deux délégués titulaires et deux suppléants représentant la commune au Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch. Monsieur le Maire propose au Conseil de procéder à cette élection et lui fait part des candidatures de :

- Madame Andrée CARDONA: déléguée titulaire.
- Monsieur Etienne GASQUET : délégué titulaire.
- Madame Annie SUD : déléguée suppléante.
- Monsieur Jean-Pierre PAVAN : délégué suppléant.

Madame Andrée CARDONA et Monsieur Etienne GASQUET ont été proclamés délégués titulaires ; Ils ont déclaré accepter le mandat. Madame Annie SUD et Monsieur Jean-Pierre PAVAN ont été proclamés délégués suppléants ; Ils ont déclaré accepter le mandat.

Nom des votants :

Noms	Prénoms
GASQUET	Etienne
CARDONA	Andrée
CASTEX	Geneviève
CAZAUX	Virginie
CIMBER	Jocelyn
GIULIANI	Martine
MAHE	Loïc
MERLY	Frédéric

PACHECO	Jérôme
PAVAN	Jean-Pierre
RIBEIRO-SAND	Carine
RIZZO	Jacques
SUD	Annie
TROUGNAC	Barbara

II. ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DE LA HAUTE-GARONNE (8/2014)

Le maire indique que le SDEHG est composé de 52 commissions territoriales ayant pour vocation une fonction de relais local et la représentation des communes membres au comité du SDEHG au travers de collèges électoraux. Chaque conseil municipal doit élire 2 délégués à la commission territoriale dont il relève.

La commune de Saint Clar de Rivière relève de la commission territoriale de Muret. Le SDEHG est administré par un comité composé de 157 délégués élus par les collèges électoraux relevant de chacune des commissions territoriales constituées au sein du SDEHG à raison d'un délégué par tranche de 5 000 habitants, toute fraction de tranche étant complétée comme une tranche entière, et le nombre de délégués étant plafonné à 15 par commission territoriale.

Le conseil municipal est invité à procéder à l'élection des deux délégués de la commune à la commission territoriale de Muret conformément aux articles L5211-7, L5212-7 et L5212-8 du Code Général des Collectivités Territoriales. Monsieur le Maire fait part des candidatures de :

- Monsieur Etienne GASQUET : délégué titulaire.
- Madame Annie SUD : déléguée titulaire.

Monsieur Etienne GASQUET et Madame Annie SUD ont été proclamés délégués titulaires ; Ils ont déclaré accepter le mandat.

Nom des votants :

Noms	**Prénoms**
GASQUET	Etienne
CARDONA	Andrée
CASTEX	Geneviève
CAZAUX	Virginie
CIMBER	Jocelyn
GIULIANI	Martine
MAHE	Loïc
MERLY	Frédéric
PACHECO	Jérôme
PAVAN	Jean-Pierre
RIBEIRO-SAND	Carine
RIZZO	Jacques
SUD	Annie
TROUGNAC	Barbara

III. ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE ESCALIU (9/2014)

Monsieur le Maire déclare au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'élire deux délégués titulaires et deux suppléants représentant la commune au Syndicat Intercommunal d'Action Sociale ESCALIU.

Monsieur le Maire propose au Conseil de procéder à cette élection et lui fait part des candidatures de :

- Madame Barbara TROUGNAC : déléguée titulaire.
- Madame Geneviève CASTEX : déléguée titulaire.
- Madame Annie SUD : déléguée suppléante.
- Madame Virginie CAZAUX : déléguée suppléante.

Madame Barbara TROUGNAC et Madame Geneviève CASTEX ont été proclamées délégués titulaires ; Elles ont déclaré accepter le mandat.
Madame Annie SUD et Madame Virginie CAZAUX ont été proclamées délégués suppléants ; Elles ont déclaré accepter le mandat.

Nom des votants :

Noms	Prénoms
GASQUET	Etienne
CARDONA	Andrée
CASTEX	Geneviève
CAZAUX	Virginie
CIMBER	Jocelyn
GIULIANI	Martine
MAHE	Loïc
MERLY	Frédéric
PACHECO	Jérôme
PAVAN	Jean-Pierre
RIBEIRO-SAND	Carine
RIZZO	Jacques
SUD	Annie
TROUGNAC	Barbara

IV. ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DU TOUCH (10/2014)

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'élire deux délégués titulaires représentant la commune au Syndicat Intercommunal de l'Aménagement Hydraulique de la vallée du Touch et de ses affluents.

Monsieur le Maire propose au Conseil de procéder à cette élection et lui fait part des candidatures de :

- Monsieur Etienne GASQUET : délégué titulaire.
- Monsieur Jean-Pierre PAVAN : délégué titulaire.

Monsieur Etienne GASQUET et Monsieur Jean-Pierre PAVAN ont été proclamés délégués titulaires ; Ils ont déclaré accepter le mandat.

Nom des votants :

Noms	Prénoms
GASQUET	Etienne
CARDONA	Andrée
CASTEX	Geneviève
CAZAUX	Virginie
CIMBER	Jocelyn
GIULIANI	Martine
MAHE	Loïc
MERLY	Frédéric
PACHECO	Jérôme
PAVAN	Jean-Pierre
RIBEIRO-SAND	Carine
RIZZO	Jacques
SUD	Annie
TROUGNAC	Barbara

V. ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (11/2014)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'élire un délégué titulaire et un délégué suppléant représentant la commune au Syndicat Mixte pour l'Etude et la Protection de l'Environnement.

Monsieur le Maire propose au Conseil de procéder à cette élection et lui fait part des candidatures de :

- Monsieur Loïc MAHE : délégué titulaire.
- Madame Martine GIULIANI : déléguée suppléante.

Monsieur Loïc MAHE et Madame Martine GIULIANI ont été proclamés respectivement délégué titulaire et déléguée suppléante ; Ils ont déclaré accepter le mandat.

Nom des votants :

Noms	Prénoms
GASQUET	Etienne
CARDONA	Andrée
CASTEX	Geneviève
CAZAUX	Virginie
CIMBER	Jocelyn
GIULIANI	Martine
MAHE	Loïc
MERLY	Frédéric
PACHECO	Jérôme
PAVAN	Jean-Pierre
RIBEIRO-SAND	Carine
RIZZO	Jacques
SUD	Annie
TROUGNAC	Barbara

VI. ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES AGEES (12/2014)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'élire un délégué titulaire représentant la commune au Syndicat Intercommunal pour le Transport des Personnes Agées.

Monsieur le Maire propose au Conseil de procéder à cette élection et lui fait part de la candidature de :

- Madame Carine RIBEIRO-SAND : déléguée titulaire.

Madame Carine RIBEIRO-SAND a été proclamée déléguée titulaire ; elle a déclaré accepter le mandat.

Nom des votants :

Noms	Prénoms
GASQUET	Etienne
CARDONA	Andrée
CASTEX	Geneviève
CAZAUX	Virginie
CIMBER	Jocelyn
GIULIANI	Martine
MAHE	Loïc
MERLY	Frédéric
PACHECO	Jérôme
PAVAN	Jean-Pierre
RIBEIRO-SAND	Carine
RIZZO	Jacques
SUD	Annie
TROUGNAC	Barbara

VII. ELECTION DES DELEGUES AU SIVOM DE LA SAUDRUNE (13/2014)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'élire cinq délégués titulaires ainsi que deux délégués suppléants représentant la commune au SIVOM de la Saudrune.

Monsieur le Maire propose au Conseil de procéder à cette élection et lui fait part des candidatures de :

- Monsieur Etienne GASQUET : délégué titulaire.
- Madame Andrée CARDONA : déléguée titulaire.
- Madame Annie SUD : déléguée titulaire.
- Monsieur Jérôme PACHECO : délégué titulaire.
- Monsieur Jean-Pierre PAVAN : délégué titulaire.

- Monsieur Frédéric MERLY : délégué suppléant.
- Monsieur Jacques RIZZO : délégué suppléant.

Monsieur Etienne GASQUET, Madame Andrée CARDONA, Madame Annie SUD, Monsieur Jérôme PACHECO et Monsieur Jean-Pierre PAVAN ont été proclamés délégués titulaires ; Ils ont déclaré accepter le mandat. Monsieur Frédéric MERLY et Monsieur Jacques RIZZO ont été proclamés délégués suppléants ; Ils ont déclaré accepter le mandat.

Nom des votants :

Noms	Prénoms

GASQUET	Etienne
CARDONA	Andrée
CASTEX	Geneviève
CAZAUX	Virginie
CIMBER	Jocelyn
GIULIANI	Martine
MAHE	Loïc
MERLY	Frédéric
PACHECO	Jérôme
PAVAN	Jean-Pierre
RIBEIRO-SAND	Carine
RIZZO	Jacques
SUD	Annie
TROUGNAC	Barbara

VIII. DESIGNATION DU CONSEILLER DEFENSE (14/2014)

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que Monsieur Jocelyn CIMBER se porte volontaire afin d'assurer les fonctions de conseiller défense. (cf lettre de candidature). Il n'y a pas d'autre candidature.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de nommer Monsieur Jocelyn CIMBER comme conseiller défense et de lui donner délégation afin de pouvoir exercer cette fonction.

Nom des votants :

Noms	**Prénoms**
GASQUET	Etienne
CARDONA	Andrée
CASTEX	Geneviève
CAZAUX	Virginie
CIMBER	Jocelyn
GIULIANI	Martine
MAHE	Loïc
MERLY	Frédéric
PACHECO	Jérôme
PAVAN	Jean-Pierre
RIBEIRO-SAND	Carine
RIZZO	Jacques
SUD	Annie
TROUGNAC	Barbara

IX. ELECTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (15/2014)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le Maire est désigné d'office pour faire partie de la commission d'appel d'offre et qu'il faut élire trois membres titulaires et trois membres suppléants.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de procéder à cette élection et lui fait part des candidatures de :

- Monsieur Jean-Pierre PAVAN : membre titulaire.
- Madame Annie SUD : membre titulaire.
- Madame Andrée CARDONA : membre titulaire.
- Monsieur Jérôme PACHECO : membre suppléant.
- Monsieur Loïc MAHE : membre suppléant.
- Madame Virginie CAZAUX : membre suppléante.

Monsieur Jean-Pierre PAVAN, Madame Annie SUD et Madame Andrée CARDONA ont été proclamés délégués titulaires ; Ils ont déclaré accepter le mandat.
Monsieur Jérôme PACHECO, Monsieur Loïc MAHE et Madame Virginie CAZAUX ont été proclamés délégués titulaires ; Ils ont déclaré accepter le mandat.

Nom des votants :

Noms	Prénoms
GASQUET	Etienne
CARDONA	Andrée
CASTEX	Geneviève
CAZAUX	Virginie
CIMBER	Jocelyn
GIULIANI	Martine
MAHE	Loïc
MERLY	Frédéric
PACHECO	Jérôme
PAVAN	Jean-Pierre
RIBEIRO-SAND	Carine
RIZZO	Jacques
SUD	Annie
TROUGNAC	Barbara

X. INSTITUTION DU C. C. A. S. (16/2014)

Andrée CARDONA explique le rôle du C. C. A. S. dont le financement provient du budget communal. Ce petit budget sert à faire le lien entre le Conseil Général et les administrés en permettant de faire quelques courses ou de régler des factures pour des familles en difficulté. Le dernier versement effectué était une aide au logement. L'aide sociale se matérialise également par l'intervention des employés communaux et l'accompagnement dans les démarches administratives.

Monsieur le Président a donné lecture des articles de la loi n°95-116 du 4 février 1995 et des décrets n° 95-562 du 6 mai 1995 et 2000-6 du 4 janvier 2000 relatifs aux Centre Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale.

Il a ensuite invité le conseil à procéder à l'élection des 4 membres élus.

Madame Andrée CARDONA, Madame Barbara TROUGNAC, Madame Annie SUD et Madame Martine GIULIANI ont été proclamées déléguées titulaires ; Elles ont déclaré accepter le mandat.

Nom des votants :

Noms	Prénoms
GASQUET	Etienne
CARDONA	Andrée
CASTEX	Geneviève
CAZAUX	Virginie
CIMBER	Jocelyn
GIULIANI	Martine
MAHE	Loïc
MERLY	Frédéric
PACHECO	Jérôme
PAVAN	Jean-Pierre
RIBEIRO-SAND	Carine
RIZZO	Jacques
SUD	Annie
TROUGNAC	Barbara

XI. DELEGATIONS AU MAIRE AU TITRE DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (17/2014)

Le conseil municipal a la possibilité de déléguer directement au maire un certain nombre d'attributions limitativement énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ces délégations sont les suivantes :

1. Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services municipaux,
2. Fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics, et d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal,
3. Procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L1618-2 et à l'article L2221-5-1, sous réserve des dispositions du c) de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires,
4. Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
5. Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,
6. Passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,
7. Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux,
8. Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,
9. Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
10. Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €uros,
11. Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
12. Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes,
13. Décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement,
14. Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme,
15. Exercer au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion

de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal,

16. Intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal,
17. Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal,
18. Donner, en application de l'article L324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local,
19. Signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux,
20. Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal,
21. Exercer au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L 214-1 du code de l'urbanisme,
22. Exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L 240-1 à L240-3 du code de l'urbanisme,
23. Prendre les décisions mentionnées aux articles L 523-4 et L 523-5 du code du patrimoine, relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité d'octroyer au maire l'ensemble des délégations définies à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nom des votants :

Noms	Prénoms
GASQUET	Etienne
CARDONA	Andrée
CASTEX	Geneviève
CAZAUX	Virginie
CIMBER	Jocelyn
GIULIANI	Martine
MAHE	Loïc
MERLY	Frédéric
PACHECO	Jérôme
PAVAN	Jean-Pierre
RIBEIRO-SAND	Carine
RIZZO	Jacques
SUD	Annie
TROUGNAC	Barbara

XII. ACTUALISATION DU LOYER DU LOCAL BOUCHERIE (18/2014)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le bail professionnel relatif au local boucherie prévoit la révision du loyer au 1er avril de chaque année.

Il rappelle également que la révision du loyer est calquée sur l'indice moyen du coût de la construction du 3ème trimestre 2013 qui s'élève à 1 633.50. De 457.18 € par mois, le loyer du local boucherie est passé à 454.74 € pour la période du 01 avril 2014 au 31 mars 2015.

Le Conseil Municipal entérine cette proposition à l'unanimité.

Nom des votants :

Noms	Prénoms
GASQUET	Etienne
CARDONA	Andrée
CASTEX	Geneviève
CAZAUX	Virginie
CIMBER	Jocelyn
GIULIANI	Martine
MAHE	Loïc
MERLY	Frédéric
PACHECO	Jérôme
PAVAN	Jean-Pierre
RIBEIRO-SAND	Carine
RIZZO	Jacques
SUD	Annie
TROUGNAC	Barbara

XIII. ACTUALISATION DU LOYER DU SALON DE COIFFURE (19/2014)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le bail professionnel relatif au salon de coiffure prévoit la révision du loyer au 1er mai de chaque année.
Il rappelle également que la révision du loyer est calquée sur l'indice moyen du coût de la construction du 3ème trimestre 2013 qui s'élève à 1 633.50. De 451.10 € par mois, le loyer du salon de coiffure est passé à 448.70 € pour la période du 01 mai 2014 au 30 avril 2015.

Le Conseil Municipal entérine cette proposition à l'unanimité.

Nom des votants :

Noms	Prénoms
GASQUET	Etienne
CARDONA	Andrée
CASTEX	Geneviève
CAZAUX	Virginie
CIMBER	Jocelyn
GIULIANI	Martine
MAHE	Loïc
MERLY	Frédéric
PACHECO	Jérôme
PAVAN	Jean-Pierre
RIBEIRO-SAND	Carine
RIZZO	Jacques
SUD	Annie
TROUGNAC	Barbara

XIV. REQUETE COMMERCANT « LE PAIN GOURMAND » (20/2014)

Monsieur le Maire fait lecture au conseil municipal du courrier recommandé avec accusé de réception qu'il a reçu, de la part du commerce « Le Pain Gourmand ».

Les gérants de cette boulangerie se plaignent d'une baisse de leur chiffre d'affaires qu'ils imputent à la réalisation des travaux de voirie qui sont actuellement effectués sur le RD3, route de Rieumes et en raison desquels une déviation a été mise en place. (736.00 € TTC de perte par semaine).

Monsieur le Maire explique que la commune a, dans le passé, attribué une aide financière aux commerçants pour la réalisation de travaux dans leur secteur. Par ailleurs, il indique qu'aucun autre commerçant ne s'est manifesté pour d'éventuel préjudice découlant des travaux en cours.

Jérôme PACHECO et Frédéric MERLY demandent s'il n'existe pas d'assurance afin de pallier ce genre de problèmes.

Monsieur le Maire propose de réfléchir à un possible geste d'un montant de 2 000.00 € à répartir sur l'ensemble des commerçants concernés lorsque les travaux seront terminés. Il propose donc de remettre ce point à l'ordre du jour ultérieurement.

XV. CESSION DU CAVEAU D'UNE CONCESSION REPRISE SUITE A ABANDON (21/2014)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération n° 42/2013 du 05 novembre 2013, le conseil municipal a prononcé la reprise du caveau « Bonnemaison » situé sur l'emplacement n° A-1-0015 du cimetière communal. La famille BONNEMAISON souhaite reprendre ce caveau.

La commune a engagé quelques frais d'exhumation et de réduction des corps ainsi que la mise au dépositoire. Si la commune conserve ce monument, il devra être détruit car il est en mauvais état. Monsieur le Maire propose donc de céder ce caveau moyennant la somme de 450 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité d'accepter de céder le caveau situé sur l'emplacement A-1-0015 pour la somme de 450.00 € à la famille BONNEMAISON.

Nom des votants :

Noms	Prénoms
GASQUET	Etienne
CARDONA	Andrée
CASTEX	Geneviève
CAZAUX	Virginie
CIMBER	Jocelyn
GIULIANI	Martine
MAHE	Loïc
MERLY	Frédéric
PACHECO	Jérôme
PAVAN	Jean-Pierre
RIBEIRO-SAND	Carine
RIZZO	Jacques
SUD	Annie
TROUGNAC	Barbara

XVI. QUESTIONS DIVERSES

1 – Ecole :

Monsieur GASQUET indique que les fonctions de délégué de parent d'élève et délégué de la commune auprès des écoles ne sont pas compatibles.
Andrée CARDONA souligne qu'elle souhaite représenter la commune auprès de l'école. Jérôme PACHECO et Virginie CAZAUX souhaitent rester délégués des parents d'élèves.

2 – Vote du budget communal :
La réunion du conseil municipal pour le vote du budget primitif 2014 se tiendra durant la dernière semaine du mois d'avril.

3 – Dépôt de gerbe :
Un dépôt de gerbe aura lieu à 12 heures, le 8 mai prochain.

4 – Elections européennes :
Elles se tiendront le dimanche 25 mai 2014. Une permanence devra être organisée.

5 – Elections sénatoriales :
Elles auront lieu en septembre prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 23

Tableau des signataires :

Noms	Prénoms	Signatures
GASQUET	Etienne	
CARDONA	Andrée	
CASTEX	Geneviève	
CAZAUX	Virginie	
GIULIANI	Martine	
MAHE	Loïc	
MERLY	Frédéric	
PACHECO	Jérôme	
PAVAN	Jean-Pierre	
RIBEIRO-SAND	Carine	
RIZZO	Jacques	
SUD	Annie	
TROUGNAC	Barbara	